

LES RENDEZ-VOUS
DU CEREMA

Mobilités

ENSEIGNEMENTS DE L'APPEL À PROJETS
"MOBILITÉS SOLIDAIRES"

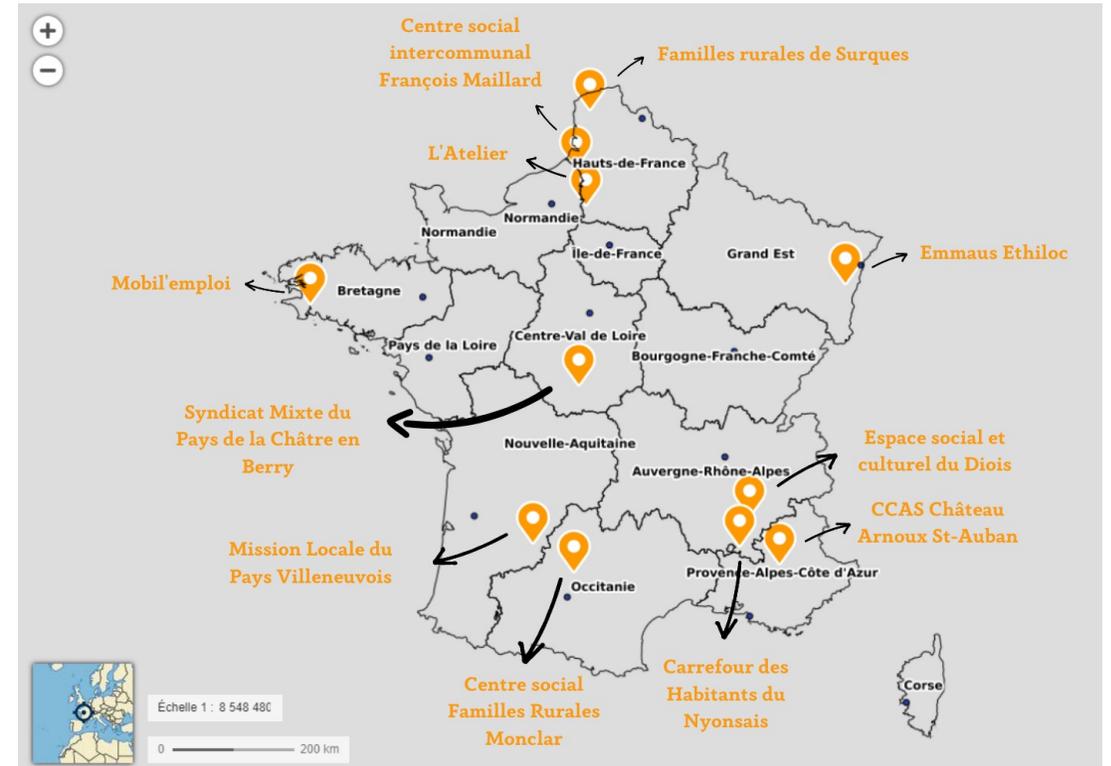
Honoré Rouland, Cerema, Chef de projets mobilité partagés

26 Janvier 2023



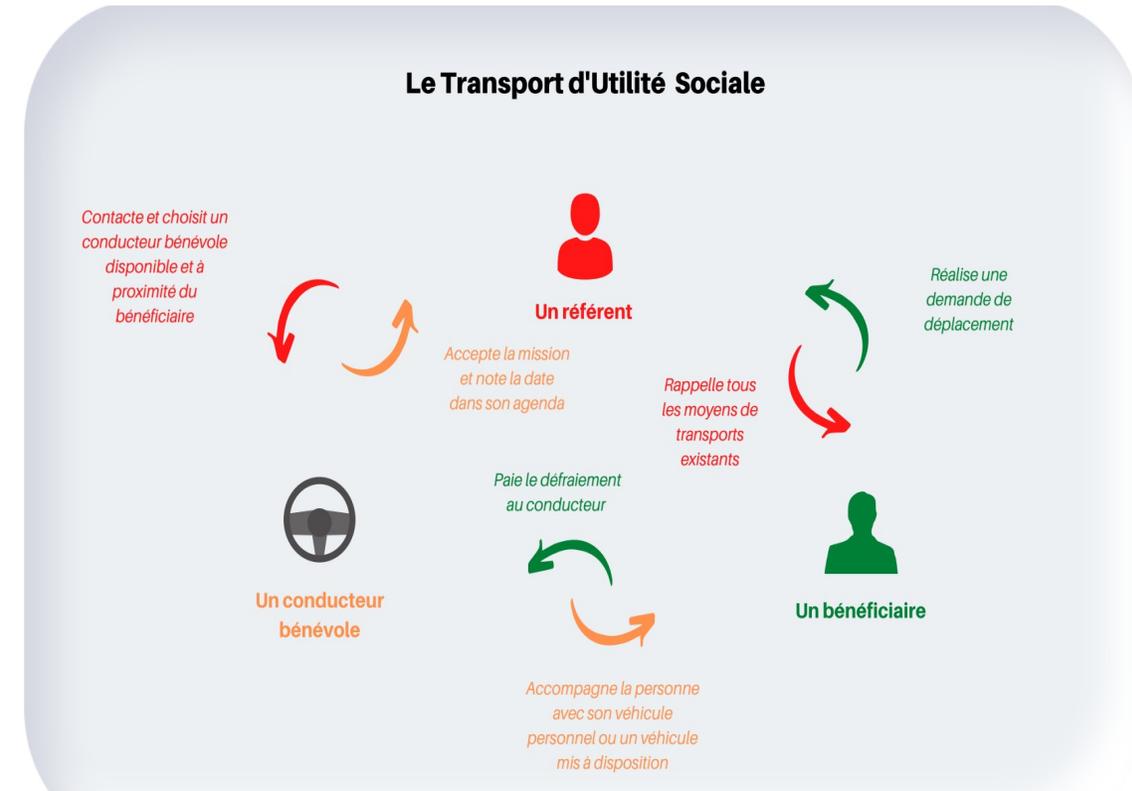
Présentation de l'appel à projets

- 11 lauréats répartis sur le territoire métropolitain (7 TUS)
- Soutien financier accordé par la Macif à hauteur de 15 000€ par lauréats
- Accompagnement technique individuel du Cerema
- Production d'un rapport de capitalisation



Le Transport d'Utilité Sociale

- Un moyen de **transport solidaire organisé par une association**
- Mise en relation de **bénéficiaires** avec des **conducteurs bénévoles** qui réalisent des déplacements coordonnés par un **référént**
- Pour accéder aux services médicaux/administratifs, faire ses courses, accéder à un emploi, etc.
- Encadrer réglementairement*



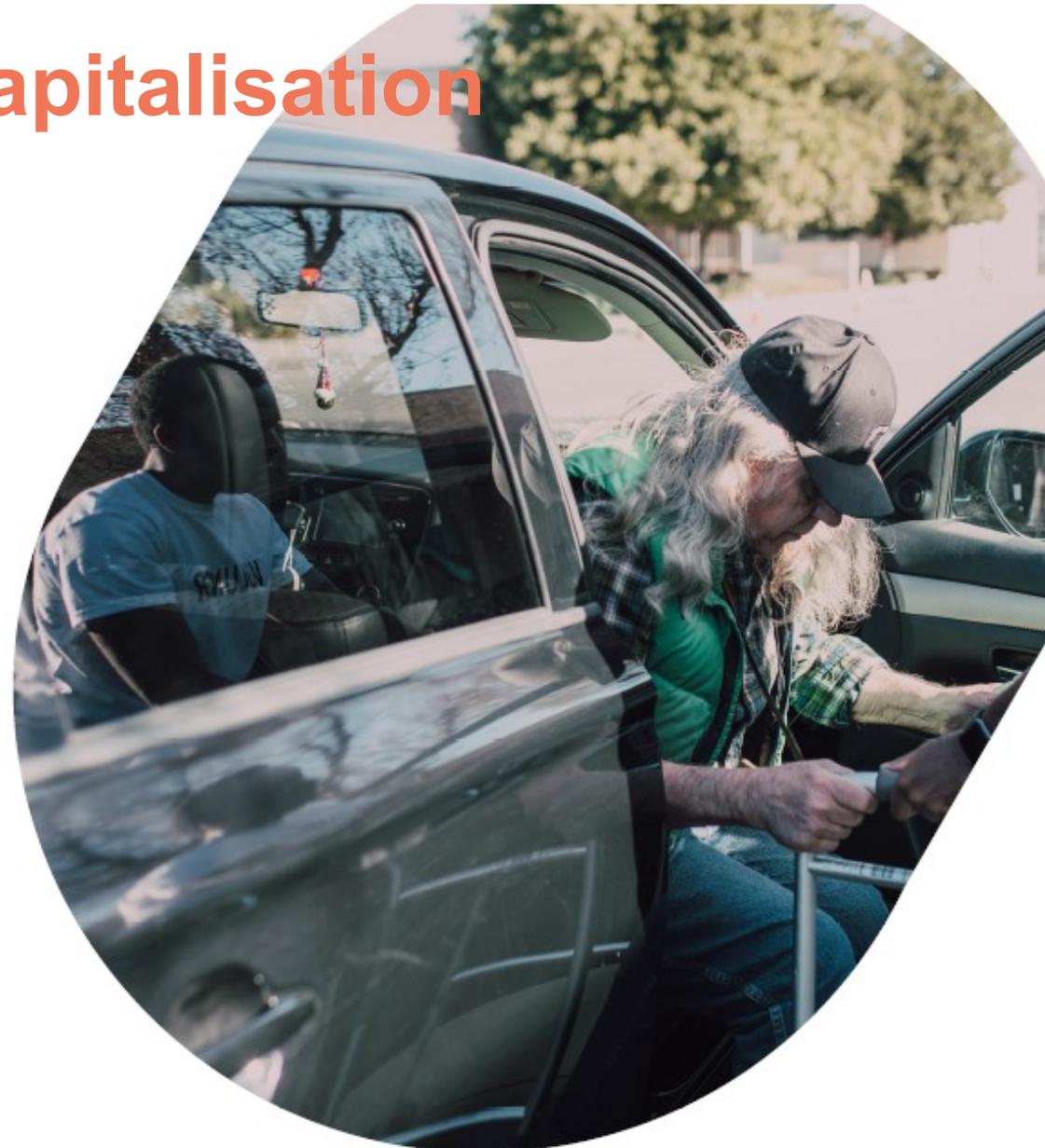
* Décret n° 2019-850 du 20 août 2019

* Arrêté du 17 octobre 2019 pris en application des articles R. 3133-3 et R. 3133-5 du code des transports relatifs aux services de transport d'utilité sociale

Présentation du rapport de capitalisation

Les **objectifs** du rapport :

- Fournir à de futurs porteurs de projets des **éléments permettant de justifier de l'opportunité et de la faisabilité de projets de mobilités solidaires**
- Présenter une **démarche claire sur le montage, la mise en œuvre et le fonctionnement de ces projets**



Structure du rapport

7 thématiques approfondies

1. Identifier les besoins de mobilité

2. Élaborer un budget

3. Les assurances pour un projet de TUS

4. La communication

5. Le fonctionnement d'un service de TUS

6. La pérennisation du vivier de bénévoles

7. L'évaluation du service

Une monographie pour chacun des 11 projets lauréats :

Organisme porteur du projet

Fonctionnement du service proposé

Parties prenantes du projet

Les postes de coûts et les sources de financements

La communication

Les difficultés rencontrées

Principaux enseignements (1/4)

1. Identifier les besoins de mobilité solidaire sur son territoire :

=> Étape indispensable, à inscrire dans une démarche plus globale sur la mobilité (PDM, PAMS, etc.)

=> Difficulté à connaître les besoins de mobilité des personnes les plus vulnérables

=> Enquêtes et questionnaires via des structures sociales (associations, CCAS, Pôle emploi, Mission Locale, etc.)

=> Appui d'un prestataire

2. Élaborer un budget pour un service de mobilité solidaire

=> Identifier les coûts : la communication, les assurances, le défraiement des bénévoles (TUS), la rémunération du personnel, les formations pour les bénévoles (TUS), les charges diverses

=> Trouver des sources de financement : le fond social européen (FSE), le fonds départemental d'insertion (FDI), le fonds de développement de l'inclusion (FDI), les aides de l'Etat, des régions, des départements et des AOM, les financements privés

=> Budget annuel de fonctionnement d'un TUS entre 15 et 40k€

Principaux enseignements (2/4)

3. Les assurances

=> Identifier les risques à couvrir : dommages aux tiers, au véhicule et son contenu, au conducteur, le risque juridique, l'assistance aux personnes transportés

=> Choisir la solution assurantielle adaptée au cas de figure et selon le statut des véhicules (contrat auto individuel, contrat de flotte, contrat auto-mission, etc.)

=> Budget annuel entre 0,5 et 1,5k€

4. La communication

=> Définir les cibles et les objectifs : informer les potentiels bénéficiaires, recruter des conducteurs bénévoles, présenter le service à un potentiel partenaire, concerter avec les services de taxis

=> Choisir les canaux de communication adaptés : flyers, communication numérique (réseaux sociaux, sites internet), réunions, stands, reportage TV, presse, etc.

=> Budget annuel entre 0,5 et 5k€

Principaux enseignements (3/4)

5. Le fonctionnement d'un service de TUS

- => La typologie des trajets réalisables (motifs et distance)
- => La gestion de la flotte de véhicules (appartenant à l'association ou aux bénévoles)
- => Les caractéristiques des bénéficiaires (justifier d'une précarité financière, adhérer à l'association, résider sur le territoire)
- => Le défraiement des bénévoles (montant, verser par le bénéficiaire ou l'association)
- => L'élaboration d'un règlement et/ou d'une charte

6. La pérennisation d'un vivier de conducteurs bénévoles

- => Un recrutement régulier via des actions de communication
- => Une pérennisation via des moments conviviaux et des formations
- => Pour le TUS, avoir au moins un conducteur pour 3 bénévoles

Principaux enseignements (4/4)

7. L'évaluation du service

=> Objectif (i) d'identifier les caractéristiques du service et les freins au développement, (ii) de communiquer aux partenaires financiers, (iii) transmettre annuellement les informations concernant le TUS au préfet

=> Mettre en place des indicateurs de suivi : nombre et profil des bénéficiaires, nombre de trajets réalisés, nombre de km effectués, nombre de refus de trajets, motifs des déplacements

=> Collecte de données via des fiches transport et des entretiens

FICHE DE TRANSPORT			
 			
Véhicule :			
<input type="checkbox"/> Gratuit (<input type="checkbox"/> 1, <input type="checkbox"/> 2, <input type="checkbox"/> 3)		<input type="checkbox"/> 2€ <input type="checkbox"/> carte transport <input type="checkbox"/> 5€ cotisation	
<input type="checkbox"/> Tepee 5 cv : 0,548€		<input type="checkbox"/> Dacia 5 cv : 0,548€	
		<input type="checkbox"/> 9 Places 7 cv : 0,601€	
		<input type="checkbox"/> Agence Postale <input type="checkbox"/> ALSH <input type="checkbox"/> Déplacement personnel <input type="checkbox"/> Jeunesse <input type="checkbox"/> Navette Conférence <input type="checkbox"/> Transport solidaire <input type="checkbox"/> Transport avec accompagnement - Monalisa <input type="checkbox"/> Visite de convivialité - Monalisa <input type="checkbox"/> Autre :	
Emprunteur :		Date de l'emprunt :	
Nom Prénom:			
TRAJET(S)			
Heure départ du CSR :		Heure retour au CSR :	
Kms prévisionnels:	Kms départ:	Kms retour:	Kms total :
Nom usager: Téléphone:		Adresse:	
Lieux destinations / Motifs :		Horaire du RDV:	
Au moment du départ			
Signature Emprunteur	Signature du Bénéficiaire ou du responsable légal		Signature du Centre Social
Au moment du retour			
Signature Emprunteur	Signature du Bénéficiaire ou du responsable légal		Signature du Centre Social

Les monographies



Fiche récapitulative : Transport Solidaire Diols (TSD)

Organisme porteur du projet

L'Espace Social et Culturel du Diols un centre social et socio-culturel situé dans la ville de Die. Son statut juridique est une association selon la loi de 1901. C'est un centre orienté sur les initiatives prises par les habitants et appuyées par des professionnels. Ces initiatives doivent permettre de mettre en œuvre des projets de développement social sur le territoire. Par exemple, on retrouve des ateliers pour les parents sur différents thèmes, des activités sportives pour tous les âges, la mise en place d'un centre de loisirs pour enfants ou encore l'organisation de chantiers éducatifs pour les 16-21 ans. L'association a un domaine de compétences qui se concentre sur la communauté des communes du Diols.

Fonctionnement du service proposé

L'espace social et culturel du Diols proposent des solutions de mobilité pour les personnes isolées, vieillissantes et/ou en situation de précarité. C'est dans ce contexte qu'il est devenu lauréat pour l'appel à projet mobilités solidaires.

Le projet proposé par le centre est un déploiement de plusieurs services de transport solidaire.

1^{er} service : un transport à la demande pour les habitants isolés
 Une navette de TAD se déplace dans le haut Diols notamment pour accéder aux centres de vaccination pendant le COVID. Une convention de partenariat a été signée entre l'ESCDD et les communes concernées par la ligne du TAD (Luc-en-Diols, Châillon et autres). Cependant depuis la fin de la période de vaccination, ce service s'essouffie un petit peu.

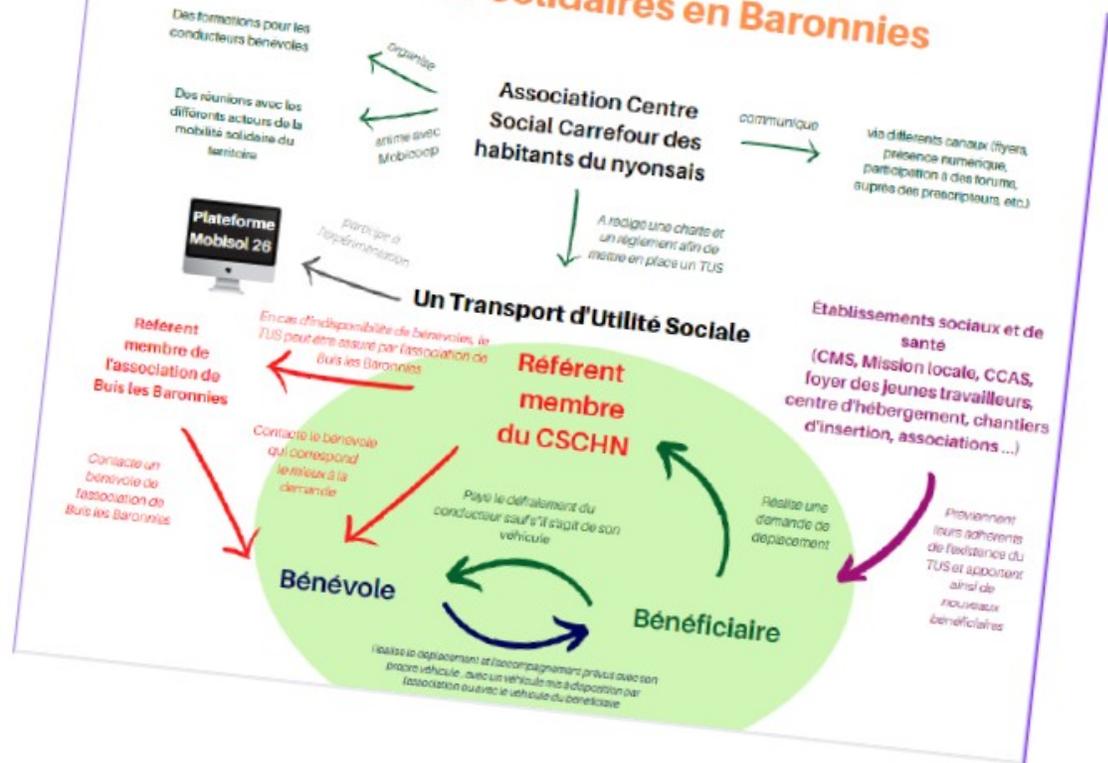
Acteurs du service

- Le chauffeur de la navette et référent : Suite à un mécénat de compétences¹, la Poste a mis à disposition un de ses salariés à l'espace social pour qu'il devienne référent mobilité à mi-temps. Ses missions sont nombreuses, il fait notamment le repérage de lignes de transport existantes et des horaires de passage qui leur sont attribués. De plus, il gère les réservations du TUS. Il crée des circuits de TAD en fonction de la demande. Il recherche un bénévole adhérent de l'ESCDD disponible pour conduire le véhicule. Il conduit lui-même régulièrement la navette. Il s'occupe de la comptabilité des véhicules de l'ESCDD mais également de la comptabilité du TUS. C'est lui qui a expérimenté le TUS pendant le COVID. Son mécénat de compétences a pris fin en avril 2022. Depuis, une élue de la ville de Die a été engagée en tant que référente

¹ Un mécénat de compétences est un don d'une entreprise en nature d'un salarié. Ses compétences et sa force de travail sont prêtés à un organisme agissant pour l'intérêt général. Son salaire continue d'être versé par l'entreprise donatrice. Le mécénat de compétences ne peut pas excéder trois ans. Il permet un avantage fiscal à l'entreprise donatrice (réduction d'impôts de 50 % du montant du salaire du salarié mis à disposition).



Mobilités Solidaires en Baronnies





Merci de votre attention